NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sommaire :

1. Le cadre général
II. La section de fonctionnement
III. La section d'investissement
IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 07/08/2015 (Loi NOTRe) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune et fait l'objet d'un affichage en mairie jusqu'au 25/06/2023

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives, en dépenses et en recettes. Il présente donc les résultats comptables de l'exercice N-1.

Il est établi par l'ordonnateur (le maire). Réalisé après la transmission du compte de gestion du comptable (Trésor Public), il est obligatoirement concordant avec ce dernier. Chaque compte retrace :

- Les dépenses engagées
- Les titres de recettes émis

Il doit être établi au plus tard le 1er juin pour être voté avant le 30 juin de l'exercice et transmis au contrôle de légalité (Préfecture) avant le 15 juillet.

Le compte administratif de l'exercice 2022 a été voté par 13 voix pour le 11/04/2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Pour notre commune :

- ***Les recettes réelles de fonctionnement*** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location de salles, droits de place…), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. En 2022, elles ont représenté 1 006 394.68 €

- ***Les dépenses réelles de fonctionnement*** sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 ont représenté 637 734.11€. Les opérations d'ordre de transfert entre sections se sont élevées à 31 175.06 €. Soit un total de dépenses de fonctionnement de 668 909.17 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- les impôts locaux,
- les dotations versées par l'Etat,
- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés
			Mandats émis
011	Charges à caractère général	301 400.00	212 502.91
012	Charges de personnel, frais assimilés	341 117.00	294 264.57
014	Atténuation de produits	1 000.00	290.00
65	Autres charges de gestion courante	125 357.00	110 222.24
Total des dépenses de gestion courante		**768 874.00**	**617 279.72**
66	Charges financières	20 500.00	19 454.39
67	Charges exceptionnelles	5 600.94	1 000.00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	3 500.00	0
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**798 474.94**	**637 734.11**
023	*Virement à la section d'investissement*	380 235.00	
042	*Opérations d'ordre transfert entre sections*	30 175.06	31 175.06
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		**410 410.06**	**31 175.06**
TOTAL		**1 208 885.00**	**668 909.17**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés	
			Titres émis	Produits rattachés
013	Atténuations de charges	100.00	1 774.40	
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	39 488.00	37 278.59	
73	Impôts et taxes	654 790.00	679 079.00	
74	Dotations et participations	257 415.00	271 550.75	
75	Autres produits de gestion courante	7 400.00	8 935.74	
Total des recettes de gestion courante		**959 193.00**	**998 618.48**	
76	Produits financiers	-	-	
77	Produits exceptionnels	2 057.88	7 776.20	
78	Reprises provisions semi-budgétaires	-	-	
Total des recettes réelles de fonctionnement		**961 250.88**	**1 006 394.68**	
042	Opération d'ordre transfert entre sections	9 152.15	9 152.15	
	TOTAL	**970 403.03**	**1 015 546.83**	
Pour info : Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**238 481.97**		

c) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2022 concernant les ménages étaient les mêmes que ceux de 2021 :

- Taxe foncière sur le bâti = 35,55 % pour un produit attendu de 481 485.00 €
- Taxe foncière sur le non bâti : 41,85 % pour un produit attendu de 31 304.00 €

d) Les dotations de l'Etat : les dotations et participations attendues de l'Etat se sont élevées à 271 550.75 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis
20	Immobilisations corporelles	53 000.00	8 064.00
204	Subventions d'équipement versées	40 200.00	25 520.41
21	Immobilisations corporelles	120 100.00	25 794.80
23	Immobilisations en cours	938 200.85	146 896.49
Total des dépenses d'équipement		**1 151 500.85**	**206 275.70**
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	81 900.00	81 840.19
Total des dépenses financières		**81 900.00**	**81 840.19**
040	*Opérations ordre transfert entre sections*	9 152.15	9 152.15
041	*Opérations patrimoniales*	-	-
Total des dépenses d'ordre d'investissement		**9 152.15**	**9 152.15**
TOTAL		**1 242 553.00**	**297 268.04**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis
13	Subventions d'investissement	211 974.00	65 959.74
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-
Total des recettes d'équipement		**211 974.00**	**65 959.74**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	44 755.00	49 418.16
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	367 675.74	367 675.74

024	Produits des cessions d'immobilisations	1 999.65	
Total des recettes financières		**414 430.39**	**417 093.90**
Total des recettes réelles d'investissement		**626 404.39**	**483 053.64**
021	Virement de la section de fonctionnement	380 235.00	
040	Opérations ordre transfert entre sections	30 175.06	31 175.06
Total des recettes d'ordre d'investissement		**410 410.06**	**31 175.06**
TOTAL		**1 036 814.45**	**514 228.70**
Pour info : solde d'exécution reporté de N-1		**205 738.55**	

c) Les principales dépenses d'investissement de l'année 2022 ont été les suivantes :

- Création d'un site internet : 7 104 €
- Achat d'une parcelle pour construction des nouveaux ateliers communaux : 2 100 €
- Panneaux signalétiques (zone 30, sol glissant, stationnement interdit, stationnement PMR ...) : 2661 €
- Renforcement du réseau Télécom : 12 938 €
- Matériel informatique : 4 380 €
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux (Etude + assistance maîtrise d'ouvrage): 16 629 €
- Ateliers municipaux (Contrôle technique, étude géotechnique, mission coordination de sécurité et de protection de la santé, assistance maîtrise d'ouvrage) : 18 782 €
- Mise en PMR – Salle Pentrez : 13 490 €
- Salle de Pentrez – Réfection toit terrasse & entrée + menuiseries intérieures + travaux électriques + réfection WC : 28 510 €
- Modernisation voirie communale : 60 477 €
- Aménagement rue du Manoir & rue Ker'Ys – Assistance maîtrise d'ouvrage : 5 256 €

d) Montant des subventions d'investissements versées en 2022 par :

- l'Etat (DETR) : 3 533.71 € pour les travaux d'accessibilité (Solde de la subvention)
- L'Etat (DSIL) : 62 426.03 € pour la rénovation de l'école (Solde de la subvention)

IV. Les données synthétiques de l'exécution du budget 2022

		DÉPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	668 909.17 €	1 015 546.83
	Section d'investissement	297 268.04 €	514 228.70
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	-	238 481.97 €
	Report en section d'investissement	-	205 738.55 €
	TOTAL (réalisations + reports)	966 177.21 €	1 973 996.05 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	945 090.00 €	208 786.79 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	945 090.00 €	208 786.79 €
RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	668 909.17 €	1 254 028.80 €
	Section d'investissement	1 242 358.04 €	928 754.04 €
	TOTAL CUMULÉ	1 911 267.21 €	2 182 782.84 €

- Etat de la dette : Capital restant dû au 31 décembre 2022 : 667 209.33 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L.2121-26, L.3121-17, L.4132-16, L.5211-46,
L.5421-5, L.5621-9 et L.5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Saint-Nic, le 26 avril 2023
La Maire,
Annie KERHASCOËT

MAIRIE DE SAINT-NIC (Finistère)